



30.01.2012 - 10:00 Uhr

## Sunrise augmente sa masse salariale totale de 2%

Zürich (ots) -

Sunrise augmente sa masse salariale totale de 2% au 1er avril 2012. L'augmentation des salaires reflète la réussite de Sunrise sur le marché et son engagement de laisser profiter son personnel au succès de l'entreprise.

Le montant de l'attribution est individuel en fonction des performances de chaque collaborateur. L'augmentation des salaires de 2% est supérieure à la moyenne pratiquée dans le secteur des télécommunications. Par ailleurs, compte tenu du taux d'inflation observé en 2011 et des actuelles perspectives économiques générales, ce geste est un réel signe de considération à l'égard des collaborateurs.

Le CEO Oliver Steil à propos de la décision du conseil d'administration et de la direction: «À travers la hausse de la masse salariale totale de 2%, nous exprimons l'estime que nous accordons à nos collaborateurs, qui ont contribué de manière décisive à l'évolution positive de notre activité au cours des derniers mois. Le relèvement des salaires est aussi une preuve supplémentaire que Sunrise est un employeur attrayant. Cela fait partie de la culture de private equity de notre investisseur CVC Capital Partner, de se fixer des objectifs ambitieux et d'honorer les bonnes performances en conséquence.»

Contact:

Service de presse  
Sunrise Communications AG  
Binzmühlestrasse 130  
8050 Zurich  
Media Hotline: 0800 333 000  
media@sunrise.net  
www.sunrise.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100000688/100712091> abgerufen werden.